



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3863

Mandat spécial accordé à M. Georges Képénékian et Mme Karine Dognin-Sauze pour une mission en Chine du 30 avril au 9 mai 2018

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**SEANCE DU 28 MAI 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

**2018/3863 - MANDAT SPECIAL ACCORDE A M. GEORGES KEPENEKIAN ET MME KARINE DOGNIN-SAUZE POUR UNE MISSION EN CHINE DU 30 AVRIL AU 9 MAI 2018 (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une délégation commune entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, menée par M. Georges Képénékian, Maire de Lyon et M. David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon, s'est rendue en Chine du 30 avril au 9 mai 2018.

Mme Karine Dognin-Sauze, 2<sup>e</sup> Adjointe au Maire de Lyon, déléguée aux relations internationales, aux affaires européennes, à la coopération décentralisée et à la solidarité internationale, était invitée à prendre part à cette délégation également composée d'élus métropolitains et de techniciens.

Les relations entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Chine sont anciennes et fructueuses. Elles se sont construites autour de la route de la soie et de la création à Lyon de l'Institut Franco-Chinois en 1921. L'ouverture au public du Nouvel Institut Franco-Chinois est un atout culturel majeur pour les relations sino-lyonnaises.

Dans cette dynamique particulièrement favorable, la Métropole de Lyon est aujourd'hui résolument engagée dans la voie du développement économique avec la Chine en faveur des communes de son territoire dont la Ville de Lyon.

Cette mission officielle, organisée en partenariat avec la CCI Lyon Métropole, ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires OnlyLyon a permis de consolider ces liens.

Ce déplacement avait pour objectif de valoriser les secteurs d'excellence de l'agglomération lyonnaise, ses pôles de compétitivité, ses entreprises et ses établissements d'enseignement supérieur.

Au cours de cette mission, des rencontres avec les acteurs clés de ces territoires ont été organisées ainsi que des visites thématiques sur les différentes coopérations entre l'agglomération lyonnaise et la Chine.

Enfin, cette mission s'est effectuée dans le cadre privilégié du 30<sup>e</sup> anniversaire du partenariat entre Lyon et Canton, 3<sup>e</sup> plus grande ville de Chine continentale et capitale de la province la plus riche concentrant à elle seule plus d'1/10<sup>e</sup> du PIB et d'1/4 des exportations du pays.

Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives.

L'organisation de ce déplacement n'a pas permis d'inscrire en temps voulu, à l'ordre du jour de la dernière séance du Conseil municipal, le mandat spécial.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération n° 2015/916 du 16 mars 2015 portant déplacements accomplis par les élus de la Ville de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions ;

Oùï l'avis de la commission **relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme** ;

### **DELIBERE**

1. Le Conseil municipal accorde un mandat spécial à M. Georges Képénékian et Mme Karine Dognin-Sauze pour une mission en Chine, du 30 avril au 9 mai 2018.

2. Précise que la présente délibération vaut ordre de mission.

3. Les dépenses en résultant en fonction des frais réellement payés et sur présentation des pièces justificatives seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon pour l'exercice 2018 - article 6532 - fonction 021 - chapitre 65 - programme GESELUS - opération GESINDIV et pour le Maire, article 6532 - fonction 021 - chapitre 65, programme DEPLACOFFI, opération DEPLACE.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE